

RAPPORT ANNUEL DE LA FACULTÉ DE DROIT 2025-2026

1. La Faculté en bref

a) Information générale

La Faculté est composée d’une seule unité. En plus de la bibliothèque Michel-Bastarache qui constitue un atout majeur pour les étudiants.es et les professeurs.es, ainsi que pour la communauté juridique dans son ensemble, la Faculté compte à son actif deux centres importants qui contribue à sa renommée, soit le Centre de traduction et de terminologie juridiques et l’Observatoire international des droits linguistiques.

b) Corps professoral

Le corps professoral de notre Faculté compte normalement douze (12) postes à temps plein. Après avoir passé plusieurs années en deçà de ce nombre en raison d’un roulement important au sein du corps professoral, la Faculté a atteint, en 2025-2026, son plein effectif. Il faut toutefois noter que trois (3) postes sont actuellement comblés par des personnes qui complètent actuellement leur LL.M (condition préalable à l’obtention de l’équivalence du doctorant dans la Faculté de droit) et que ces postes, bien que destinés à se transformer en postes en voie de permanence suite à l’obtention de ce diplôme, sont régis à l’heure actuelle par des contrats temporaires.

En raison de circonstances particulières, notamment un congé parental, un congé sabbatique, un dégrèvement découlant d’une subvention du CRSH, et cinq dégrèvements d’insertion professionnelle, le nombre de cours donnés par des chargés.es de cours est demeuré élevé, et même augmenté. Comme l’Université accord désormais un dégrèvement en RDC aux nouveaux professeurs.es, le nombre de crédits donnés par les chargés de cours va demeurer élevé pour au moins deux années de plus en raison de la jeunesse du corps professoral.

Effectif professoral régulier 2024-2025	10
Effectif professoral régulier 2025-2026	12
Variation en %	+20 %
Effectif professoral temporaire 2024-25	1
Effectif professoral temporaire 2025-26	0
Variation en %	-100 %
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2024-2025	39
Crédits offerts par des chargées ou chargés de cours 2025-2026	54
Variation en %	38,5%

Profil démographique

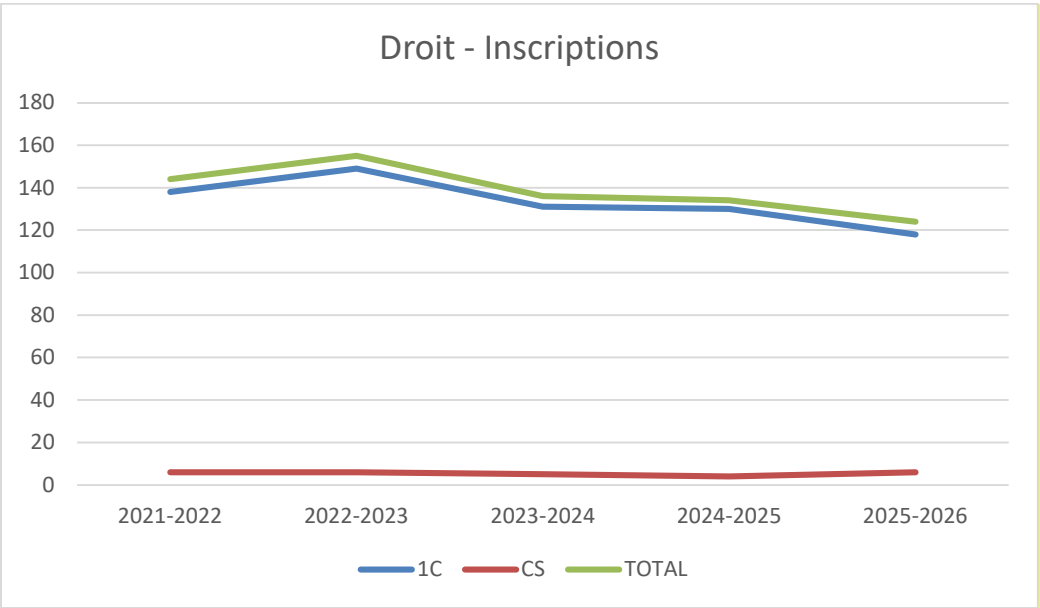
Personnel féminin : 4
Personnel masculin : 8

c) Effectif étudiant

Inscriptions

Inscriptions par cycle et campus

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
1C	138	149	131	130	118
UMCM	138	149	131	130	118
CS	6	6	5	4	6
UMCM	6	6	5	4	6
TOTAL	144	155	136	134	124

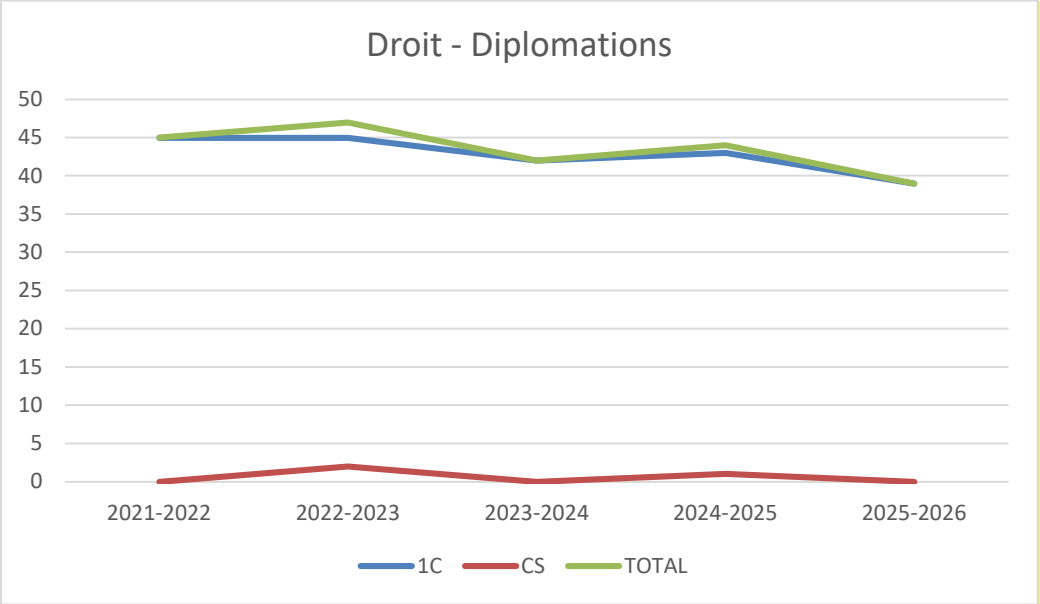


Source : Registrariat

Diplomations

Diplomations par cycle et campus					
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
1C	45	45	42	43	39
UMCM	45	45	42	43	39
CS	0	2	0	1	0
UMCM	0	2	0	1	0
TOTAL	45	47	42	44	39

Préparé par le Registrariat le 1 juin 2026



Source : Registrariat

d) Les programmes et les cours

Nombre de crédits enseignés en 2024-2025	168
Nombre de crédits enseignés en 2025-2026	183
Variation en %	8,9 %
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2024-2025	4 434
Nombre de crédits-étudiants enseignés en 2025-2026	4 174,5

2. Faits saillants

a) Visite de la première ministre du Nouveau-Brunswick Susan Holt

Le 9 octobre 2025, la Faculté de droit a présenté la quatorzième édition des Conférences J.-Fernand-Landry, sa série phare qui honore la mémoire de Me J. Fernand Landry, c.r., artisan de l'établissement de la Faculté. L'invitée d'honneur était l'honorable Susan Holt, première ministre du Nouveau-Brunswick et première femme à exercer cette fonction dans l'histoire de la province, qui a prononcé une allocution intitulée « Bâtir un Nouveau-Brunswick plus juste et inclusif ». La conférence, tenue à la pièce 142 du pavillon Adrien-J.-Cormier au campus de Moncton, a été suivie d'un cocktail dînatoire. La présence d'une première ministre en exercice à cette tribune a contribué au rayonnement de la Faculté et a réaffirmé sa vocation de lieu de réflexion sur les grands enjeux de justice et d'inclusion qui traversent le Nouveau-Brunswick.

b) Visite de la juge Michelle O'Bonsawin de la Cour suprême du Canada

Le 21 novembre 2025, la Faculté a eu l'honneur d'accueillir l'honorable Michelle O'Bonsawin, juge à la Cour suprême du Canada et première personne autochtone à accéder au plus haut tribunal du pays. Dans le cadre d'une causerie animée par la doyenne par intérim, Karine McLaren, la juge O'Bonsawin a partagé son parcours remarquable et livré ses réflexions sur l'accès à la justice et sur l'importance de la diversité au sein du système judiciaire. Cette rencontre privilégiée, empreinte de convivialité, a offert aux étudiantes et aux étudiants un espace d'échanges authentiques et une véritable source d'inspiration pour la relève juridique. Ce nouveau passage de la juge O'Bonsawin à la Faculté témoigne des liens qu'elle entretient avec notre milieu et conforte la vocation de l'établissement comme lieu de réflexion sur les grands enjeux du droit et de la justice au pays.

c) Développement d'une clinique juridique communautaire

L'un des chantiers marquants de l'année 2025-2026 aura été la mise sur pied d'une clinique juridique à la Faculté, dont l'ouverture est prévue en septembre 2026. Portée par une double mission, communautaire et pédagogique, la clinique offrira des services juridiques gratuits, principalement en français, aux personnes vulnérables et non représentées de la région du Grand Moncton, tout en procurant aux étudiants.es du programme de *Juris Doctor* une formation pratique en contexte réel.

Une première étape déterminante a été franchie avec l'embauche d'une avocate superviseure, Me Annik Ouellette, à qui ont été confiés la conception et le développement de la clinique, avec l'appui d'un comité consultatif formé de membres du corps professoral. Un cours pilote de trois crédits (DROI 3540 – Pratique en milieu clinique) a en outre été offert à la session d'hiver 2026, permettant à des étudiants.es de contribuer à l'élaboration des structures, des outils et des processus de la future clinique. La Faculté a par ailleurs procédé à la création d'un cours crédité de quinze crédits (« Clinique juridique »), qui constituera le véhicule pédagogique par lequel les étudiants.es prendront part aux activités cliniques.

La clinique deviendra pleinement opérationnelle en septembre 2026 dans un local du centre-ville de Moncton, contribuant ainsi à atténuer la crise d'accès à la justice que traverse la province et à renforcer l'engagement social de l'Université dans la communauté qu'elle dessert.

d) La Faculté rayonne lors d'un colloque de recherche étudiante à Halifax

Olive Bestvater (étudiante au JD), Morgana Savoie (JD 2026, commencera sa maîtrise en septembre) et Matthew Habermacher (JD 2023, actuellement à la maîtrise) ont participé au colloque annuel de recherche en droit aux cycles supérieurs de l'Université Dalhousie à Halifax le 30 mai 2026. Il et elles ont présenté leurs projets de recherche respectifs, témoignant de la créativité des juristes formés à Moncton vis-à-vis d'enjeux juridiques contemporains et le dynamisme de la relève en recherche juridique. De plus, le professeur Adrien Habermacher a été invité à prononcer les mots de clôture de du colloque.

e) La Faculté rayonne devant la Cour suprême du Canada

L'année 2025-2026 aura vu la Faculté se distinguer à deux reprises devant la Cour suprême du Canada. Sur le plan de la recherche, un article du doyen, Érik Labelle Eastaugh, « The Precautionary Principle as a Justification for Limiting Constitutional Rights », (2025) 62 Alta. L. Rev. 818, a été cité par la Cour dans l'arrêt *Taylor c. Terre-Neuve-et-Labrador*, 2026 CSC 5, affaire portant sur la conformité à la Charte des restrictions de déplacement adoptées par une province durant la pandémie de COVID-19.

Sur le plan de l'engagement dans la communauté, le doyen a agi à titre d'avocat de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), aux côtés de Me Gabriel Poliquin, dans l'affaire *Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick c. Canada (Premier ministre)*, 2026 CSC 22. Le 12 juin 2026, la Cour suprême a accueilli le pourvoi de la SANB et jugé que la nomination, à cette fonction qui incarne l'État, d'une personne incapable de comprendre et de s'exprimer dans les deux langues officielles enfreint le paragraphe 16(2) de la Charte, interprété à la lumière de l'égalité des deux communautés linguistiques garantie par l'article 16.1. Rendue au terme d'un parcours judiciaire amorcé en 2019, cette décision historique témoigne du rôle de premier plan que joue la Faculté dans l'avancement des droits linguistiques au Canada.

f) Forum international sur les droits de l'enfant

Du 16 au 18 juin 2026 s'est tenu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton la 13^e édition du Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant. La thématique de cet événement scientifique avait pour titre *Droits de l'enfant à l'ère de l'intelligence artificielle* et a permis à un public varié, composé de professionnels du droit mais également par exemple du domaine de l'éducation et du travail social, d'assister aux ateliers et séances plénières d'une vingtaine de conférenciers en provenance du Canada mais également d'Europe et d'Afrique, abordant ainsi différentes facettes de la thématique retenue.

g) Audience de la Cour fédérale

Le 26 novembre 2025, la Faculté de droit a momentanément troqué ses amphithéâtres pour une véritable salle d'audience afin d'accueillir la Cour fédérale, présidée par l'honorable juge Guy Régimbald. Celui-ci y a entendu un dossier au rôle – une audience publique tenue devant les étudiants.es et professeurs.es de la Faculté – permettant à la communauté universitaire d'observer in situ le fonctionnement d'un tribunal fédéral bilingue. L'initiative, organisée à l'invitation de la Faculté, visait à démystifier les rouages de la Cour fédérale. Elle s'est conclue par un échange informel durant lequel le juge Régimbald a répondu aux questions sur les particularités de la procédure fédérale et les défis contemporains de l'accès à la justice.

3. Nominations

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, la professeure Karine McLaren, vice-doyenne de la Faculté de droit, a occupé le poste de doyenne par intérim. Le poste de vice-doyen par intérim a été assumé par le professeur Adrien Habermacher.

4. Prix et distinctions

a) Bourses étudiantes

Grâce à la générosité de multiples donatrices et donateurs, plusieurs personnes étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont reçu, au cours de l'année universitaire 2025-2026, diverses bourses d'études qui ont été octroyées sur le fondement de leur rendement académique, de leurs qualités de leadership et de leur engagement communautaire :

Des bourses de recrutement de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Recrutement – Patrimoine canadien : Marie-Michelle O'Connor, Iulia Zgreaban, Rougietou N'diaye, Brooke Gauthier, Nicholas Aubin, Apie N'Da, Sophie Poitras.

Recrutement – Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick : Aleksis Roy, Mélodie Saulnier, Mireille Cormier, Keisha Clarilus, Émilie Anne Chiasson, Myriam Savoie, Simon Ulysse LeBlanc, Emanuelle Norouzi Gharnieh, Emilie Dickeson, Jessica Ngongo, Alexandre Richard, Maxan Landry, Danoucha Savoie, Emma Graham.

Des bourses de mérite de *Patrimoine canadien* et de la *Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick* ont été offertes aux personnes suivantes :

Mérite – Patrimoine canadien : Gabriel Gallant, Yannick Ouedraogo, Alysa Maisonneuve, Olive Bestvater, Jean-Philippe Giroux, Thomas Collins-Valenti.

Mérite – Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick : Danik Savoie, Angus Marcoux, Jacob Laforest, Marie-Pier Boudreau-Savoie, Miguel Sonier, Gabrielle Guay, Joël Girouard, Alexandre Tremblay, Laura Belliveau.

Des bourses du *Fonds de bourses de la Faculté de droit* ont été octroyées à Gabriel Gallant et à Alexandre Tremblay.

Des bourses du *Fonds de bourses Pierre-Amand-Landry (de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick)/Fonds d'accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* ont été octroyées à Joël Girouard, Alexandre Tremblay et à Émilie Roy.

Une bourse du *Fonds de bourses Frank-McKenna* a été remise à Tanya Arseneault.

Une bourse du *Fonds de bourses Stewart McKelvey/Fonds d'accès aux études universitaires du Nouveau-Brunswick (FAÉUNB)* a été remise à Rougietou N'diaye.

Des bourses du *Barreau du Nouveau-Brunswick* ont été octroyées à Ulrika Lucia Obama Eyang, Gabriella Bismarji, Marilou Lang et à Alexandre Tremblay.

Des bourses de la *Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien* ont été offertes à Lesly Archéléry et à Audrey Doiron.

b) Nos étudiants.es continuent d'exceller dans les concours de plaidoiries

Au cours de l'année universitaire 2025-2026, la Faculté de droit de l'Université de Moncton a poursuivi avec vigueur sa participation aux tribunaux-écoles — composante emblématique de notre approche d'apprentissage expérientiel. Les tribunaux-écoles (ou concours de plaidoirie), intégrés au programme comme cours à part entière, offrent aux étudiants.es un cadre structuré pour mettre à l'épreuve leurs connaissances théoriques grâce à la pratique du raisonnement juridique ainsi qu'à la plaidoirie écrite et orale.

Cette modalité pédagogique permet :

- **De faire le pont entre théorie et pratique** : en travaillant sur des dossiers fictifs mais réalistes, les étudiants.es appliquent la jurisprudence à des situations litigieuses complexes ;
- **De développer des compétences essentielles à la profession** : analyse stratégique des dossiers, rédaction de mémoires d'appel précis, plaidoirie bilingue, gestion du temps et travail d'équipe ;
- **De renforcer la confiance et l'éthique professionnelles** : la confrontation à un banc de juges — souvent composé de praticiens et de membres de la magistrature — stimule la rigueur argumentative et sensibilise aux exigences déontologiques de la pratique.

La participation aux tribunaux-écoles s'inscrit également dans les objectifs pédagogiques de la Faculté, qui entend :

- accroître l'employabilité de ses diplômés.es grâce à un apprentissage authentique aligné sur les attentes du marché juridique ;
- valoriser la recherche-crédation en droit par l'élaboration de plaidoiries orales et écrites présentées lors de concours interuniversitaires ;
- consolider le rayonnement et l'engagement communautaire de la Faculté en mettant en valeur l'expertise acadienne et francophone dans des forums nationaux et internationaux.

Les tribunaux-écoles auxquels nous avons participé

Concours	Description	Dates (2026)	Entraîneur(e)
Michel-Bastarache	Le tribunal-école Michel-Bastarache est un concours de plaidoirie de langue française qui a lieu à la mi-mars à Ottawa. Il vise à fournir aux personnes participantes une occasion de débattre des problèmes d’actualité touchant aux droits linguistiques. Les équipes sont composées de quatre personnes.	mi-mars 2026	Julie Poitras
Gale	Le Gale est un concours de plaidoirie dans lequel les équipes doivent porter en appel une décision de la Cour suprême du Canada en matière de droit criminel ou de procédure pénale. Il regroupe des équipes de quatre personnes et réunit la majorité des facultés de droit au Canada. Étant un concours bilingue, il peut se dérouler entièrement en français ou en traduction simultanée. Le concours a normalement lieu vers la fin février ou le début mars à Toronto.	fin février – début mars 2026	Damien Lahiton
Laskin	Le Laskin est un concours bilingue portant sur le droit relevant de la compétence des cours fédérales, le plus souvent dans les domaines constitutionnel et administratif. Le concours prend la forme d’un pourvoi contre une décision de la Cour d’appel fédérale sur un sujet d’actualité. Il réunit des équipes de quatre personnes provenant de la majorité des facultés de droit du Canada et a lieu à la fin février. Au moins un membre de l’équipe doit plaider en anglais et au moins un membre doit plaider en français.	fin février 2026	Samuel LeBlanc et John McCormick
Harold G. Fox	Le Fox est le principal concours de plaidoirie canadien en propriété intellectuelle. Il prend la forme d’un appel d’un problème fictif devant une cour suprême simulée et offre aux participantes et participants l’occasion d’interagir avec des juges des cours suprême, fédérale et ontarienne ainsi qu’avec des praticiens chevronnés. Le concours réunit des équipes de quatre personnes (deux appelants et deux intimés) et se tient à Toronto à la fin février. L’équipe gagnante est invitée au concours international Oxford IP.	20 – 21 février 2026	Christian Clavette
Bowman	Le Bowman est le premier concours de plaidoirie canadien portant sur le droit fiscal. Nommé en l’honneur de l’honorable Donald G.H. Bowman, ancien juge en chef de la Cour canadienne de l’impôt, il prend la forme d’un appel devant une cour de l’impôt simulée. Le concours est bilingue depuis 2017, des interprètes étant fournis pour les plaidoiries dans les deux langues officielles. Il se déroule sur deux jours à Toronto, à la Cour canadienne de l’impôt et à la Cour d’appel fédérale.	6 – 7 mars 2026	Carole Benoit
Coupe Ottawa-Moncton	La Coupe Ottawa-Moncton est un concours de plaidoirie en français qui peut porter sur une cause de droit privé ou de droit public selon les années. Ce concours réunit des équipes de deux personnes provenant des facultés de droit de	mi-février 2026	Catherine LeBlanc

Concours	Description	Dates (2026)	Entraîneur(e)
	l'Université de Moncton et de l'Université d'Ottawa (Section de common law).		

Nos personnes étudiantes se distinguent à l'échelle locale et nationale.

Cette année encore, les personnes étudiantes participantes ont brillamment contribué au rayonnement de notre Faculté. Au total, 22 étudiantes et étudiants ont participé aux tribunaux-école au cours de l'année académique 2025-2026, et certaines de nos équipes se sont particulièrement illustrées.

- Au concours Harold G. Fox en propriété intellectuelle, l'équipe des appelants a obtenu une mention honorable pour le meilleur mémoire des appelants, en plus de recevoir le Prix Ronald E. Dimock pour l'esprit d'équipe;
- Au concours Laskin en droit administratif et constitutionnel, notre équipe a reçu le Prix de l'esprit d'équipe, confirmant la tradition d'excellence et de collégialité de notre Faculté.

Perspectives pour la saison 2026-2027 des tribunaux-école

Nous diversifions notre calendrier de compétitions. Cette année, la Faculté a élargi avec succès l'éventail des concours en réintégrant des compétitions auxquelles nous n'avions pas pris part depuis plusieurs années, voire jamais. Les concours *Bowman* (droit fiscal) et le *Harold G. Fox* (propriété intellectuelle) ont notamment été ajoutés à notre programmation. Afin de diversifier l'expérience sans surcharger nos ressources, nous maintenons un système de rotation biennale : chaque nouveau concours est offert deux années consécutives, puis remplacé ou mis en pause pour accueillir une autre compétition. Pour 2026-2027, la Faculté entend poursuivre cet élargissement, et les étudiantes et étudiants manifestent un vif intérêt pour de nouveaux concours, dont le Davies (droit des sociétés et des valeurs mobilières), le Oxford IP (propriété intellectuelle internationale), le Rousseau (droit international public) et le Concours de négociation national canadien.

Nous renforçons l'encadrement pédagogique commun. La préparation, jusque-là entièrement laissée à la discrétion de chaque entraîneur selon les particularités du concours, a été complétée cette année par une série de formations communes (rédaction de mémoires, techniques de plaidoirie, gestion du temps et éthique professionnelle) offerte à toutes les équipes, accompagnée d'une liste de lecture de base sur l'art de la plaidoirie. Un plan de cours détaillé et un calendrier de ces activités ont été mis en œuvre afin d'harmoniser les résultats d'apprentissage malgré la diversité des sujets. Nous poursuivrons et bonifierons cet encadrement commun en 2026-2027.

Nous avons instauré avec succès une sélection équitable et rigoureuse. Pour garantir l'équité et la qualité des équipes, un système de sélection formel a été mis en place et s'est révélé pleinement concluant. Des auditions se sont tenues en septembre 2025 : chaque candidate ou candidat a présenté une courte plaidoirie orale sur un problème tiré du programme de première année (contrat, biens, délits, etc.), suivie d'une période de questions. Ce processus a permis de constituer des équipes solides et équilibrées, et la qualité des candidatures reçues en témoigne. Fort de ce succès, nous reconduirons et perfectionnerons ce processus pour la sélection des équipes de 2026-2027.

5. Recherche

1. Financement

S'agissant du financement de la recherche, il importe de souligner que la recherche en droit n'exige pas nécessairement des coûts exorbitants compte tenu que les matériaux premiers de cette recherche sont les lois et les décisions des tribunaux qui sont accessibles gratuitement pour les membres du corps professoral. Cela dit, les travaux de recherche de la Faculté sont financés par l'entremise, entre autres, du fonds de dotation de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick qui rend accessible des dizaines de milliers de dollars à la Faculté chaque année (en 2025-2027, le Fonds de dotation a contribué 38 845 \$ à des activités de recherche menés

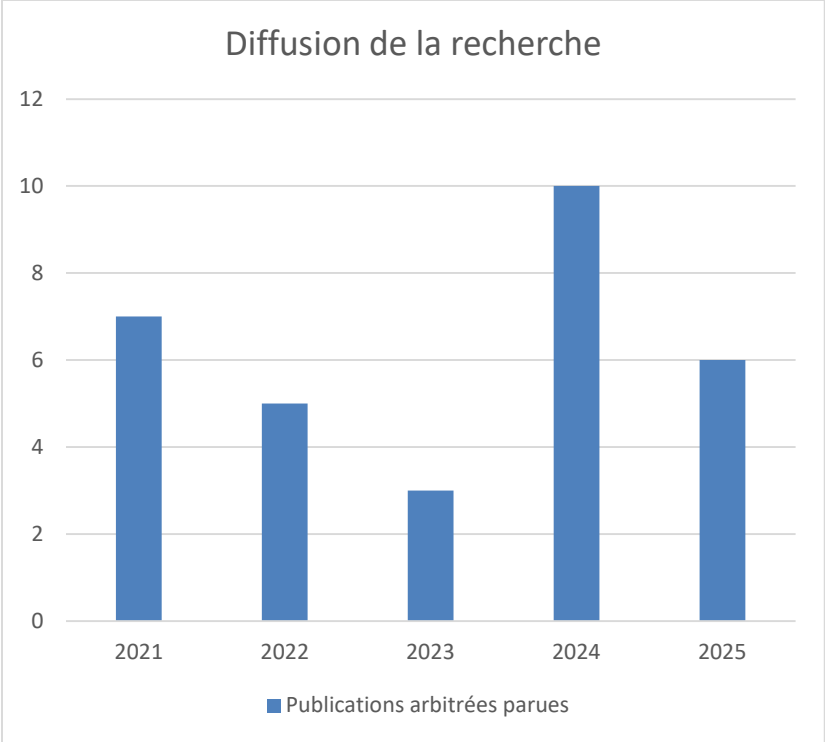
par le corps professoral); du fonds de dotation de l'Observatoire international des droits linguistiques, qui lui aussi génère près de 40 000 \$ par année servant à financer des travaux de recherche; ainsi que par des subventions externes.

Les membres du corps professoral ont obtenu ou bénéficié des subventions externes suivantes en 2024-2025 :

- a) Le professeur Adrien Habermacher est co-chercheur impliqué dans le projet *The Architecture of Law Schools* financé par le programme Savoir du CRSH à hauteur de 266 206\$ pour la période 2022-2027. Ce projet interdisciplinaire réunit l'expertise de spécialistes de la formation des juristes (D. Sandomierski, chercheur principal, et A. Habermacher) codemandeur), des professeurs d'architecture (P. Bernbaum, M. Kedzior, J. McMinn), et des architectes aguerris à la conception et la construction d'institutions éducatives et juridiques (S. Blumberg, D. Nash). L'équipe étudie les messages implicites sur le droit, la justice et le rôle des juristes dans la société que transmettent l'architecture physique des facultés de droit au Canada et aux États-Unis, tant en ce qui concerne la forme des lieux d'apprentissage, les matériaux utilisés, les ornements, etc. Au cours de l'année 2024-2025, l'équipe a plus d'une vingtaine de facultés allant du Connecticut au Texas en passant par la Saskatchewan (pour un total de 35 jusqu'à présent) et présenté ses premiers résultats lors de colloques universitaires. L'équipe poursuit sa collecte de données et travaille activement à la préparation d'un livre synthétisant ses résultats au grand public.
- b) Dans le cadre du programme Destination Horizon du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le professeur Adrien Habermacher a obtenu, en mars 2025, une subvention totalisant 18 740 \$ – soit 9 370 \$ du CRSH et 9 370 \$ du Fonds d'expérience en soutien à la recherche (FESR) – pour réaliser, à titre de chercheur principal, le projet intitulé « *Perspectives transatlantiques sur la doctrine relative aux traditions juridiques autochtones* ». Menée en collaboration avec le professeur Yannick Ganne (Université de Picardie Jules Verne, France), cette initiative d'une durée d'un an (mars 2025 – février 2026) vise à comparer les cadres doctrinaux nord-américains et européens en matière de traditions juridiques autochtones et à consolider les partenariats internationaux de la Faculté de droit.
- c) En mai 2024, la professeure agrégée Micheline Gleixner s'est vu octroyer une subvention de 31 203,05 \$ par la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick afin de mener, du 1^{er} septembre 2024 au 30 septembre 2025, le projet intitulé « *L'endettement et l'insolvabilité des consommateurs du Nouveau-Brunswick* ». Cette recherche, qui mobilisera deux étudiants.es de troisième année pour l'analyse statistique des données du Bureau du surintendant des faillites et l'examen d'indicateurs socio-économiques, ainsi qu'un(e) étudiant.e chargé(e) d'une revue de la littérature juridique, vise à cerner les facteurs structurels expliquant le taux d'insolvabilité record de la province, à évaluer l'impact de la réglementation actuelle du crédit à la consommation et à formuler des recommandations de réforme législative. Les résultats seront diffusés dans une revue juridique arbitrée, consolidant le leadership de la Faculté en matière de recherche socio-juridique et l'engagement de ses étudiants.es dans des travaux appliqués d'envergure.
- d) Au titre du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles du ministère de la Justice du Canada, l'Observatoire international des droits linguistiques de la Faculté de droit s'est vu accorder une subvention de 280 800 \$ pour mettre en œuvre, de mai 2024 à avril 2029, le projet « *Collaboration pour le développement et la diffusion de recherches en matière de droits linguistiques et d'accès à la justice en français* », développé par le professeur Erik Labelle Eastaugh alors qu'il en était le directeur. Ce financement pluriannuel permettra notamment la création d'un poste d'agent de projet à temps plein chargé d'encadrer les recherches menées en partenariat avec le Programme de certification de common law en français (Université d'Ottawa), de valoriser les travaux des étudiants et étudiantes dans la *Revue de droit linguistique* et le *Blogue sur les droits linguistiques*, et de produire des rapports annuels sur le concours de plaidoirie Michel-Bastarache. L'initiative renforcera ainsi la capacité du système

judiciaire à offrir des services bilingues et stimulera la mobilisation pancanadienne de connaissances en matière de droits linguistiques et d'accès à la justice.

2. Diffusion



Publications sans comité de lecture

Catégorie	Nombre
Articles	4
Chapitres de livre	3
Rapports de recherche	1
Autres	4
Total	12